

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

UNITE DE FORMATION

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : A. BELLEFLAMME

Date et signature (2) : 23/9/97



2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Orientation et mise en projet dans le cadre d'un parcours de formation (Convention)

CODE (3) 842205U11 Z1

- 3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page
- 4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page
- 5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :
 - (1) transition
 - (1) inférieur
- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) qualification
- (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :
Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page
- 8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page
- 9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page
- 10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration

1.2.b

Code de l'unité de formation : (3)

842205U 11 Z 1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de</u>
	<u>du(des) cours</u>	(2) (5)	<u>périodes</u>
	(2) (4)		(2)
Gestion de projet	C.T.	B	20
Communication	C.T.	B	24
Notions scientifiques de base	C.T.	B	32
2. <u>Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX	P	20
		Total des périodes	96

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :


rien
23/10/97 J. Velvoffe

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 24 OCT 1997

Signature : 

(2) A compléter.

(3) Réservé à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1

Finalités de l'unité de formation

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française organisant l'enseignement de promotion sociale, l'unité de formation vise à :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières.

L'unité de formation vise à développer chez des personnes désireuses d'exercer un métier, les capacités à formuler un projet professionnel, à choisir un métier et à définir le parcours de formation le plus adéquat pour le finaliser.

L'unité de formation vise aussi à construire avec chaque participant un curriculum de formation qui réponde à ses besoins et aux exigences du métier choisi.

Annexe 2

Capacités préalables requises.

Est admissible comme élève régulier, le candidat capable de prouver qu'il détient les capacités suivantes :

En langue française :

1. comprendre un message écrit ou oral en :
 - déterminant l'objet du message
 - identifiant les émetteurs
 - restituant un message qui contient de 3 à 5 éléments d'information

2. émettre oralement ou par écrit un message visant à :
 - exprimer ou solliciter une information
 - exprimer les éléments essentiels d'un texte écrit du niveau d'une quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel.

En mathématique

- maîtriser les quatre opérations fondamentales
- pouvoir traduire une situation problème simple en opération et en donner la solution.
- pouvoir adopter un raisonnement déductif court en usant de rigueur et de sens critique.

Titre pouvant en tenir lieu : CESI

Annexe 3

Constitution des groupes ou regroupement

Néant

Annexe 4

Programme des cours.

Gestion de projet

L'étudiant sera capable :

- de formuler un projet professionnel;
- d'argumenter et de défendre la pertinence de ce projet;
- d'analyser tous les éléments de son environnement favorables et défavorables à l'exécution de ce projet;
- de mettre en place une stratégie individuelle qui rende le projet réaliste et réalisable;
- d'identifier et de nommer les éléments du parcours de formation nécessaires à la réalisation de son projet.

Communication

L'étudiant sera capable :

- d'établir une liste des objectifs spécifiques qu'il a plus particulièrement à travailler à la fois aux niveaux oral, écrit, ainsi qu'en lecture;
- de prendre contact par téléphone avec un patron maître de stage;
- de se présenter chez un patron-maître de stage ;
- de rédiger un document reprenant son projet professionnel.

Notions scientifiques de base

L'étudiant sera capable de :

- de cerner ses propres difficultés au niveau arithmétique;
- d'utiliser une machine à calculer « scientifique »;
- de lire les mesures sur un plan;
- de définir la constitution de la matière;
- de définir les trois états de la matière : solide, liquide et gazeux;
- d'utiliser les unités de longueur, volume, aire, masse....
- de définir les notions de poids volumique, masse volumique, densité;
- de résoudre des problèmes simples relatifs à ces notions:

Annexe 5

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant devra prouver au cours d'un entretien oral qu'il est capable :

- de présenter et de justifier son projet professionnel;
- de mettre en évidence ses lacunes et les moyens à mettre en oeuvre pour les combler;
- de prendre contact avec un patron-maître de stage et de définir avec lui les conditions de son stage;
- résoudre un problème simple exploitant une ou plusieurs des notions suivantes: unités de mesures, masse volumique, poids volumique et densité.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- la qualité de l'analyse des contraintes du métier choisi;
- la finesse de l'analyse des contextes professionnels et personnels qui vont être modifiés par la formation;
- de la mesure de l'engagement de l'apprenant.

Annexe 6

Chargé de cours

Un enseignant